

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2022

### DÉLIBÉRATION N° B.2022-9

### Ecocentre sur la forêt à Nedde - partenariat avec le PNR – Base découverte

Date de la convocation  
18/01/2022

**Le 25 janvier 2022 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2			2	4

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	ARFEUILLERE Christophe			x		
	CORNELISSEN Jacqueline	X				
	PETIT Christophe		B. POUYAUD	X		
<b>23</b>	DEFEMME Catherine	X				
	MARTIN Valéry	X				
<b>87</b>	LARDY Brigitte			x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b>	BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b>	SAVIGNAC Sylvie	x				
<b>CGS</b>	NICOUX Renée	X				
<b>PV</b>	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	4			4	4

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	X				
<b>23</b>	MAGRIT Gilles	X				
	MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
	SALVIAT Gérard	X				
<b>87</b>	LAHAYE Françoise	X				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	5	1		6	6
	TOTAL EPCI et communes	9	1		10	10

#### **Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Madame Cécile GEAY (Responsable du pôle Animation Territoriale)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

#### **CODE PROJET : 7 208**

#### **Charte de Parc 2018-2033 :**

##### **Axe 1 – Millevaches, territoire à haute valeur patrimoniale**

##### **Orientation 1 : Préserver un haut niveau de richesse des milieux**

**Mesure 6 : Gérer de façon concertée des milieux rares et remarquables**

##### **Orientation 5 : Valoriser les ressources**

**Mesure 22 Préserver et gérer la ressource forestière et son environnement**

**Mesure 23 : Réconcilier les acteurs et usagers de la forêt**

##### **Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

**Mesure 33 : Conforter le réseau des sites d'interprétation et de visites**

#### **Contrat de Parc 2018 – 2020**

#### **Le rapporteur expose :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;  
**Vu** le code de la commande publique ;  
**Vu** les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;  
**Vu** la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;  
**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;  
**Vu** la délibération du Comité Syndical n°6 en date du 19 janvier 2018 relative à l'approbation du Contrat de Parc 2018-2020 ;  
**Vu** le contrat de Parc 2018-2020 ;  
**Vu** la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

**Considérant** la mesure 33 de la charte du Parc dont l'objectif est de créer un réseau structurant de « Bases découverte » sur le territoire. Une base découverte se définit comme un site présentant un potentiel de découverte du patrimoine du territoire ET présentant un ensemble de « service » aux usagers/visiteurs : sentier d'interprétation, local/document d'accueil et de découverte, accueil physique, programme d'animation spécifique, observatoire naturaliste technique ou scientifique....

#### **Contexte :**

---

Xavier Blanc représentant de l'entreprise Forêts Vienne en Nedde est propriétaire d'un massif forestier (forestier par définition naturel) de 34 ha, riverain de la Vienne. A travers la gestion mise en place, il a pour objectif de faire découvrir à tout public, différents modes de gestion respectueux de l'environnement.

Xavier Blanc aspire à faire de cet espace naturel un lieu de découverte, d'observation, d'apprentissage et de recherche sur la forêt, l'eau, la biodiversité et les interactions entre les multiples composants présents.

Un écocentre construit sur site permettra d'accueillir conférences, séminaires, formations professionnelles, réunions d'échanges et stage de découverte ou d'approfondissement de différentes pratiques sylvicoles.

### **Description du projet :**

---

Le projet consiste à créer un partenariat avec le porteur de projet Xavier Blanc, acteur engagé par ailleurs dans la charte forestière de territoire en cours de validation.

Ce partenariat prend appui sur le concept de « Base découverte » qui est un des objectifs de la charte du Parc.

Le partenariat consiste en :

#### **1/ une délégation de maîtrise d'ouvrage au Syndicat Mixte du PNR pour la réalisation d'un sentier d'interprétation dans la propriété de l'éco-centre.**

Les agents du syndicat mixte assureront la définition du projet en lien étroit avec le bénéficiaire, ainsi que sa réalisation :

- Proposition de sentiers, de leurs variantes, et des points d'intérêts
- Proposition de contenu des médias de découverte/ou de médiation humaine
- Définition des travaux d'aménagement
- Chiffrage de l'opération
- Lancement d'une consultation pour les travaux d'équipement
- Lancement d'une consultation pour la réalisation des panneaux et mobilier d'interprétation

Le coût de l'opération est plafonné à 15 000€ TTC.

Le syndicat mixte, en tant que maître d'ouvrage délégué, sollicitera ses financeurs à hauteur de 70%. Les 30 % restant seront à la charge du bénéficiaire.

#### **2/ la possibilité d'utilisation du site de l'éco-centre par le PNR, en contrepartie de la réalisation du sentier d'interprétation**

Une convention cadrera les conditions d'utilisation du site par usages :

- Mise à disposition de la salle pour organiser des réunions techniques (comité technique, de pilotage, de travail, visite de délégation...)
- Mise à disposition de la salle pour quelques animations scolaires (classe parc...)
- Mise à disposition du terrain seul pour effectuer des visites de terrain afin de montrer des composantes de la gestion multifonctionnelle de la forêt ;
- Mise à disposition de parcelles d'expérimentation et de suivi...

Le partenariat est envisagé sur une durée de 6 ans, avec un point annuel de réajustement possible, afin de continuer de construire le partenariat et de répondre aux besoins qui s'écriront au fur et à mesure.

### **Proposition :**

---

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider le projet de partenariat avec Xavier Blanc, porteur du projet d'Eco-centre à Nedde ;
- de valider la maîtrise d'ouvrage déléguée au PNR pour la réalisation d'un sentier d'interprétation sur ce site ;
- de valider le montant prévisionnel de cette réalisation ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;

- solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
  - signer toute convention ou tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

- de valider le projet de partenariat avec Xavier Blanc, porteur du projet d'Eco-centre à Nedde ;
- de valider la maîtrise d'ouvrage déléguée au PNR pour la réalisation d'un sentier d'interprétation sur ce site ;
- de valider le montant prévisionnel de cette réalisation ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
  - signer toute convention ou tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice : 24

Présents : 14 / Votants : 16 (dont 2 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 3.02.22 Et qu'elle a été affichée le 3.02.22

**REÇU LE**  
**03 FEV. 2022**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**

